



N° 4430

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 1^{er} février 2017.

TEXTE DE LA COMMISSION
DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LA LÉGISLATION ET DE
L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA RÉPUBLIQUE

ANNEXE AU RAPPORT

PROJET DE LOI

*ratifiant les ordonnances n° 2016-1561 du 21 novembre 2016 complétant et précisant les **règles budgétaires, financières, fiscales et comptables** applicables à la collectivité de **Corse**, n° 2016-1562 du 21 novembre 2016 portant diverses **mesures institutionnelles** relatives à la collectivité de **Corse** et n° 2016-1563 du 21 novembre 2016 portant diverses **mesures électorales** applicables en **Corse**.*

(Procédure accélérée)

(Première lecture)

Voir les numéros :

Sénat : 264, 311, 312, 306 et T.A. 71 (2016-2017).

Assemblée nationale : 4423.

Article 1^{er}

L'ordonnance n° 2016-1561 du 21 novembre 2016 complétant et précisant les règles budgétaires, financières, fiscales et comptables applicables à la collectivité de Corse est ratifiée.

Article 2

L'ordonnance n° 2016-1562 du 21 novembre 2016 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la collectivité de Corse est ratifiée.

Article 3

L'ordonnance n° 2016-1563 du 21 novembre 2016 portant diverses mesures électorales applicables en Corse est ratifiée.